



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 11 octobre 2022

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Réponse au Postulat de M. Gian Dorta
 - Rapport de la commission ad hoc
7. Préavis n°6/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023
 - Rapport de la commission des finances
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Mme Sandra Breitling, la Secrétaire, procède à l'appel et relève 24 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusé(e)s sont : Mme Anna Buzzi, M. François Gabella, M. Jean Gnaegi, M. Gabriel Mercier et M. Jack Pulcrano

2. Acceptation de l'ordre du jour

On passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Mme Annabel Pulcrano : Je tiens à rappeler qu'on ne peut pas changer ce qui a été dit lors de la séance. On peut corriger les fautes et changer ce que vous avez dit mais en vous exprimant au point 8 « Divers et propositions individuelles ». Des corrections à proposer sur ce Procès-verbal ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Je ne sais pas si le Procès-verbal a été fait par la machine mais je l'ai trouvé très bien. Une petite coquille en page 5, il est écrit Kellenbach avec un K comme Kyril mais en réalité c'est Mme Camille Tellenbach. Je connais cette dame, elle a la galerie d'art dans le village.

Mme Annabel Pulcrano : Nous allons effectuer cette correction.

On passe au vote.

Le procès-verbal ainsi corrigé est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

On passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : Concernant les courriers reçus, le Président de la Commune reçoit régulièrement des communications du Canton avec des informations diverses, par exemple sur le plan de l'énergie et le climat. Ces informations sont disponibles à toutes et tous sous le lien info.vd.ch. C'est le site Internet du Canton qui contient énormément d'informations. Vous y trouverez également des formations et des événements intéressants.

J'ai reçu un e-mail de la part d'un journaliste de Tamedia qui veut soumettre un questionnaire à l'ensemble des membres des organes législatifs suisses. Cette cellule d'enquête de Tamedia m'a demandé la liste des adresses e-mails des membres du Conseil communal. Liste que je ne leur ai pas fourni. Mais si vous souhaitez faire partie de cette enquête, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : cellule-enquete@tamedia.ch ou si vous souhaitez plus de détails à ce sujet faites-moi parvenir un e-mail.

J'ai reçu un courrier de la citoyenne Mme Sabine Perrelet au sujet de la sécurité des piétons au niveau du croisement de la « rue de la Delèze » et de la « route des Bruyères ». La lettre était adressée à la Commission d'urbanisme, qui lui a été transmise.

J'ai également reçu un courrier du conseiller communal M. Benno Hirt au sujet de l'approvisionnement énergétique et notamment le solaire thermique. M. Benno Hirt souhaiterait que ce sujet soit approfondi à l'avenir. Je l'invite à parler de ce sujet au point 8 de l'ordre du jour, ce soir ou à une autre séance.

Concernant mes communications, pendant la période estivale une Commission *ad hoc* a travaillé sur un projet intitulé « Modification du plafond d'endettement du SIS Morget » et qui a rendu son rapport. Une autre Commission *ad hoc* a également travaillé cet été sur un projet intitulé « Modification des Statuts et Annexes de l'Association de Communes de la PRM » et a aussi rendu son rapport dans les délais. Je remercie ces deux Commissions pour leur travail rapide et efficace, surtout en période de vacances.

Les dates des prochaines séances du Conseil communal en 2023 vous ont été communiquées par e-mail. Elles auront lieu le : 14 mars, 20 juin, 10 octobre et le 5 décembre 2023. Ces dates sont affichées au pilier public et seront publiées prochainement sur le site Internet de la commune.

J'ai reçu une demande d'un conseiller absent à la dernière séance, afin d'être informé sur les Communications de la Municipalité, la liste des sujets lui a été transmise.

Et pour terminer, l'essai fait lors de la dernière séance du Conseil communal avec un service de retranscription n'a malheureusement pas réussi car l'enregistrement n'était pas d'assez bonne qualité. Il restera donc un travail ardu pour la secrétaire pour faire le procès-verbal de la séance, je vous demande alors encore une fois d'articuler le plus clairement possible pour faciliter ce travail.

5. Communications de la Municipalité

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Je vous prie d'excuser le municipal M. Pascal Mercier qui est en déplacement professionnel.

Les problèmes de wifi de cette salle ont été résolus. Nous avons isolé l'alimentation électrique du wifi, ce qui ne causera plus d'interruption intempestive.

La Chapelle a été victime de déprédations durant le week-end du Jeûne fédéral. Un ou plusieurs individus ont déversé de l'eau sur le sol en bois qui par conséquent a gondolé. La Bible, qui date du début du XVIIIème siècle, a également largement baigné dans l'eau. Plusieurs pages ont aussi été arrachées. La Municipalité s'est posé la question de fermer ou non la Chapelle, comme cela avait déjà été fait auparavant lorsque des individus dormaient, mangeaient ou déféquaient. Mais nous avons décidé de la garder ouverte, compte tenu du grand nombre de pèlerins qui passent et tamponnent leur carnet. Par contre, nous avons encouragé la paroisse à mettre sous clé dans la sacristie tous les objets de valeur, comme la Bible, qui a été fortement endommagée. Une plainte pénale a été déposée auprès du Ministère public.

Nous avons résilié le mandat de gérance avec « Gachet & Zurcher » qui gérait plusieurs bâtiments communaux de la villa à côté de la voirie à la « route des Deux Communes 17 » et le bâtiment où il y a l'atelier de couture à la « rue Roger de Lessert 4 » et à la « rue de l'Horloge 10 ». L'objectif étant d'avoir un seul interlocuteur. Après plus d'une année d'exercice avec la régie Crot qui gère « Etoy-Sud » et la « Place du Village », nous sommes enchantés de leur manière de travailler. Du coup, c'est la régie Crot qui va reprendre l'ensemble de la gestion des bâtiments communaux. De plus, ils sont légèrement meilleur marché, « Gachet & Zurcher » facturait 4% et Crot 3.75%.

Nous n'avons pas encore finalisé l'obtention du label *Cybersafe*. Il faut encore procéder à un audit final. Nous n'imaginions pas qu'il y avait autant d'étapes avant d'arriver au terme.

Concernant les bâtiments communaux, la Municipalité a décidé de suivre, sans attendre, les recommandations liées aux mesures préventives d'économie d'énergie. Nous avons reçu, à cet effet, les recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et pour nos bâtiments communaux nous les suivons à la lettre. Cette liste est disponible sur notre site Internet et nous mettrons également cette information dans la prochaine Gazette pour inciter la population à consulter ces recommandations. On peut y trouver par exemple, la limitation du démarrage du chauffage à 18 degrés, lorsque la température est de 18 degrés en-dessous ou alors couper l'eau chaude des robinets des classes des écoles ou encore réduire drastiquement le chauffage des pièces peu utilisées, etc... Au niveau des bâtiments communaux nous avons décidé d'appliquer ces recommandations sans attendre.

Pour la rénovation du bâtiment administratif et des logements de fonction, en intégrant un concept énergétique, la Municipalité a adjugé un mandat de pré-étude au bureau d'architecte JAMA. Cette pré-étude correspond au CFC1, cela touche l'analyse, l'étude du projet et la production d'un avant-projet. Cette partie de l'étude nous permettra de revenir auprès du Conseil communal pour demander un crédit d'étude pour le CFC2 qui va jusqu'à l'élaboration du dossier d'enquête et la mise à l'étude. Ce sera présenté soit en décembre soit au printemps.

Le dernier sujet, qui hante mes nuits, concerne le hangar. Autant le personnel technique que les auxiliaires de déchetterie reçoivent régulièrement les questions de la population sur pourquoi le hangar n'est pas fonctionnel ? Dans les détails on se rend compte que nous rencontrons certains problèmes majeurs, comme des défauts structurels. Et surtout un défaut de réponse à nos questions, nous talonnons les entreprises via la direction de travaux. Nous avons adressé plusieurs courriers recommandés auxquels nous n'arrivons pas à obtenir de réponses. Alors en l'état, nous n'avons pas réceptionné le bâtiment, tant que ce n'est pas solutionné. Le hangar ne nous appartient donc pas, il appartient en l'état aux entreprises. Nous n'avons pas payé les différentes factures tant que nous n'obtenons pas les informations précises sur ce que l'on a demandé. Comme pour les fissures dans la charpente, une grille d'évacuation des eaux claires qui se trouve sous les portes coulissantes, etc... il y a vraiment d'importants problèmes et nous en sommes désolés. Mais l'on se bat !

Une expertise a été demandée par rapport au bardage, la teinte est très *light* et ne correspond pas à ce qui a été approuvé, comme s'il n'y avait qu'une seule couche de peinture et que l'on voyait en transparence, de plus certaines lames sont voilées. Ce sont vraiment des problèmes importants pour lesquels nous devons nous battre pour obtenir gain de cause. Je pense qu'à ce stade nous les tenons même si on ne peut pas encore utiliser le hangar. Je répondrai volontiers à vos questions au point 8.

M. Jean-Pierre Mitard : J'ai une communication qui concerne le préavis n°5/2022 du 14 juin dernier, relatif au véhicule de voirie. Nous vous confirmons à ce stade, la livraison de celui-ci à fin novembre. C'était conforme à ce qui avait été dit dans le préavis, mais au jour d'aujourd'hui, la livraison de ce type de machine n'est pas toujours évidente. De plus, après négociation avec le fournisseur, nous avons obtenu l'extension de la garantie de 48 mois et à ceci à titre gratuit. Dans le cadre du préavis nous avons évoqué que nous hésitions à ajouter ce montant supplémentaire d'un coût de CHF 3'300.-, mais au final a été obtenu à titre gratuit.

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant l'éclairage public, nous avons commandé des horloges qui permettront d'effectuer des coupures d'éclairage durant la nuit. Nous déciderons des nouveaux horaires hiver et été en fonction des recommandations, et aussi selon ce qui sera le plus importun dès que l'installation sera terminée. Il y a aura trois lampadaires indépendants qui resteront allumés au centre du village, afin de garder une présence. Ces trois lampadaires ont une alimentation spécifique pour laquelle nous ne voulions pas faire de modifications individuelles. Le coût de cette opération est de CHF 3'000.-. Pour l'éclairage durant les Fêtes,

l'arbre à côté de la fontaine sera éclairé mais les guirlandes du centre du village ne seront pas posées cette année. Les trois sapins de Noël seront conservés et décorés mais sans éclairage.

Concernant l'incendie au centre du village, le plus important est qu'il n'y a pas eu de victime. Les pompiers sont arrivés très rapidement, la Municipalité tient à remercier les habitants qui se sont proposés pour aider la personne dont l'appartement était en flammes. Nous remercions aussi le SIS Morget, M. Alain Egger en tête, ainsi que la PRM et la gendarmerie qui ont été très actifs pour éteindre rapidement ce sinistre.

J'avais proposé une visite de la STEP, il y avait certains conseillers intéressés et j'avais demandé un petit e-mail afin de donner suite à cette visite mais je n'ai pas eu de retour. Je demande à nouveau s'il y a des personnes intéressées ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Je peux prendre note.

M. Pierre-Frédéric Guex : Volontiers. Nous ferons suivre un *Doodle* pour organiser cette sortie.

M. Beat Schmied : Je n'ai pas levé la main pas parce que ça ne m'intéresse pas, mais car certains d'entre nous du Conseil communal avons visité la STEP lors de la précédente législature.

M. Pierre-Frédéric Guex : Tout à fait, moi-même ne l'ayant pas visité, je vais aussi en profiter. Je vous remercie.

M. Lawrence Breitling : Les travaux de réfection de l'édicule appelé toilettes publiques, à l'angle du cimetière, seront bientôt terminés.

On vous en avait déjà parlé, ce point nous tenait à cœur, faire un guide pour les autorisations de construire. On a remarqué qu'il y avait souvent des questions sur la manière de procéder et quelles autorisations cela nécessitait. Pour ce faire, nous avons repris la base de la documentation de l'Association Intercommunale du service technique de la Broye Vaudoise sous la forme d'un guide illustratif, en trois images, dans lequel la lecture est assez intelligible. Par exemple, pour savoir quelle est la procédure administrative pour la pose de panneaux solaires ou pour une ouverture de façade. Ce guide a été adapté à notre Commune car les règlements ne sont pas pareils dans chaque commune. Cela a été adapté par nos soins et le service technique. Sa sortie est imminente, dans environ quelques semaines.

Puis un autre point qui nous tenait à cœur, c'est l'acquisition de 30 clous, afin de sensibiliser la population à la pollution des eaux. C'est un concept qui vient de Neuchâtel et que l'on trouve à Morges et Nyon. Cela sensibilisera de manière générale les citoyens à ne pas jeter des choses de type mégots dans les grilles d'égout. Le clou porte la phrase significative et poétique « le lac commence ici ». M. Alain Egger en a gentiment amené un exemplaire. Ces clous seront fixés aux grilles d'égout et répartis sur le territoire là il y a le plus de passage.

6. Réponse au Postulat de M. Gian Dorta

Mme Annabel Pulcrano : Je rappelle que le Postulat date de septembre 2020. Il a été retiré de l'ordre du jour lors de la séance du 14 juin 2022 car il fallait le soumettre à une commission. C'est une commission *ad hoc* qui a examiné la réponse de la Municipalité et qui va rapporter ce soir.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Gregory Beth.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

Mme Tima Mujezinovic : Je connais deux personnes qui se porteraient volontaires pour cette action. Mais je n'ai pas reçu la Gazette sur laquelle on pouvait se proposer officiellement. Je pense qu'il y a d'autres personnes qui ont loupé cette Gazette. Peut-être il y a plus de volontaires dans notre Commune.

Mme Annabel Pulcrano : Je ne peux pas vous répondre au sujet de la Gazette. Mais nous pourrions peut-être y répondre à la suite de la séance.

M. Pierre-Frédéric Guex : Nous avons incité les personnes à s'inscrire aux *First Responders*. Mais ça ne se passe pas au travers de la Commune. Vous, comme moi nous pouvons directement nous y inscrire. Que l'on ait un défibrillateur ou pas dans le village, comme ça été bien dit dans le rapport, on peut tout à fait travailler à Lausanne et être appelé à secourir quelqu'un près de chez nous. En tant que membre *First Responders*, on essaie de savoir où vous vous trouvez régulièrement et où un défibrillateur peut être trouvé de suite. Il y a aussi la situation où il faut aller chercher un défibrillateur en cas d'alerte près de chez nous.

Mme Tima Mujezinovic : Je voulais me proposer mais je n'ai pas reçu la Gazette qui disait comment procéder. Il y a sûrement d'autres personnes qui veulent se proposer et qui n'ont pas compris comment faire.

M. Pierre-Frédéric Guex : Je ne sais pas comment l'expliquer pour la Gazette.

Mme Tima Mujezinovic : Je ne sais pas s'il y a eu un problème particulier avec cette Gazette ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Vous pouvez vous rendre sur le site Internet des *First Responders* qui explique ce qu'il faut faire pour les formations.

Mme Annabel Pulcrano : Avec les documents que vous avez reçu pour la séance de ce soir vous avez aussi reçu la lettre de la Direction générale de la santé, avec tous les détails nécessaires pour les *First Responders*.

Mme Tima Mujezinovic : Même si la Commune ne donne pas suite à ce projet ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui.

Mme Annabel Pulcrano : Tout le monde peut devenir *First Responders*, peu importe ce que l'on vote ce soir sur ce sujet.

M. Pierre-Frédéric Guex : J'ai quelques remarques par rapport à cette réponse. Je remercie tout d'abord la Commission *ad hoc* pour son travail. Je remarque qu'en dehors de la conclusion, le rapport n'apporte pas plus d'éléments de réponse, parce que nous avons décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet et la Commission le propose. La première demande du Professeur Gian Dorta était déjà bien documentée. La lettre du Service de la santé publique mentionnée par la Commission, existait déjà, mais signée par l'ancienne cheffe du service de santé publique Mme Stéphanie Monod, que j'avais contactée à l'époque. C'est le même document sauf signé par le nouveau chef de service. En revanche, je rejoins la Commission pour l'emplacement central de la fontaine du « Chauchy » et de l'entrée sud du parking souterrain. Ce serait un lieu approprié si nous décidions d'aller de l'avant. La Municipalité n'a pas été entendue par la Commission et il n'y a pas eu d'échange qui a enrichi le débat. On n'a

pas eu beaucoup de succès auprès de la population et le rapport dit qu'il y a eu trois inscriptions. Mais ces inscriptions existaient déjà avant, le résultat est alors de zéro. J'étais en contact avec le responsable de *First Responders*, ces bénévoles étaient déjà inscrits. La Municipalité va travailler à nouveau dessus.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions ou remarques ?

M. Carl Kyril Gossweiler : D'après ce que j'ai compris le Canton vise 1% de la population en *First Responders*. Ce qui voudrait dire, d'après les normes du Canton, entre 6 et 7 *First Responders* buchillonnais. C'est leur objectif dans le cadre de cette opération. J'ai aussi appris qu'à Etoy il y avait 12 personnes qui étaient inscrites au *First Responders*. Je ne sais pas si ce sont des gens d'Etoy nord, sud ou de « la Plantay », mais dans un cercle assez proche il y a actuellement déjà 15 personnes *First Responders*. Forcément on ne sait pas si ces personnes travaillent ou sont présente durant la journée. Voilà pour ce petit complément d'information.

Mme Annabel Pulcrano : Merci pour cette information.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je remercie et félicite la Commission pour ce super rapport.

Mme Annabel Pulcrano : Je vous remercie pour ce complément mais nous n'avons pas les mêmes chiffres de personne dans le village.

M. Carl Kyril Gossweiler : Absolument, trois personnes dans le village.

M. Beat Schmied : On a décidé de ne pas rencontrer la Municipalité car la Commission a essayé d'analyser ce problème comme si elle était la Municipalité, il y a deux ans au moment où elle a reçu le postulat. La Municipalité n'a pas vraiment cherché une solution car s'il l'on doit vraiment tout faire pour que quelqu'un ne meurt pas, on serait tous d'accord ici de le faire. Je sais qu'il y a des gens qui ont fait ce cours ou cette formation dans le village mais qui ne le savent pas. Comme mon fils qui habite la « rue du Village » et qui a fait ce cours dans le cadre du service militaire. Je suis sûr qu'il y en a plusieurs mais il faut juste les chercher et les avoir. Même s'il n'y a personne, ce n'est pas grave, au moins il faut qu'on le fasse. Si quelqu'un a une crise cardiaque dans le village, nous serions contents de savoir qu'il peut être sauvé par l'aide une personne comme un zurichois qui mangerait par hasard ce jour-là au village et qui serait un *First Responders*.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Mme Annabel Pulcrano : Je précise que nous allons voter sur la réponse de la Municipalité.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu la réponse au Postulat de M. Gian Dorta
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 22 voix pour, pas d'avis contraire et deux abstentions :

- de ne pas accepter la réponse de la Municipalité afin que celle-ci la reconsidère.

Mme Monica McDonnell : Peut-être que cela ne suffit pas de l'inscrire dans la Gazette ?

Mme Annabel Pulcrano : La discussion est close, nous allons vous entendre au point 8 de l'ordre du jour.

7. Préavis n°6/2022 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Erik Fruytier.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Benno Hirt : A-t-on tenu compte de l'inflation ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je rappelle que le préavis de ce soir porte sur le taux d'imposition et non sur le budget. Les éléments soulignés par la Commission des finances, en lien avec les perspectives financières de 2022 et 2023, sont tout à fait conformes à ce que j'ai évoqué et elles tiennent aussi compte du fait qu'il va y avoir une inflation. C'est un élément qui a un effet relativement faible sur le budget et indirectement très faible sur le taux d'imposition. Le taux d'imposition est principalement impacté par les charges communales, or la plus grosse des charges c'est la péréquation intercommunale, qui elle n'est pas impactée par l'inflation.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon :

- vu le préavis municipal N°6/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 22 voix pour, pas d'avis contraire et deux abstentions :

a) d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous remercie de votre confiance.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Monica McDonnell : On doit essayer à nouveau d'informer la population à participer avec par exemple une soirée ou autrement. La Municipalité doit encore essayer car avec la Gazette ce n'est peut-être pas suffisant.

Mme Annabel Pulcrano : Je vous remercie, maintenant c'est entre les mains de la Municipalité qui va à nouveau travailler dessus.

M. Pierre-Frédéric Guex : J'espère que ceux qui ont voté pour ce projet certains seront volontaires à être *First Responders*.

M. Dominique Pioletti : Est-ce que quelque chose a été prévu ou va être organisé pour le mondial de foot ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : La Municipalité ne s'est pas positionnée par rapport à ça et n'a pas non plus reçu de demande.

M. Jan Draper : J'ai une question liée au courrier de Mme Sabine Perrelet envoyé à la Commission d'urbanisme et qui concerne la sécurité des piétons au niveau du croisement de « la Delèze » et la « route des Bruyères ». Son inquiétude concerne le petit îlot et la difficulté de traverser la route à cet emplacement qui est ouvert de l'autre côté. Elle vous a interpellé à ce sujet, vous avez décidé de ne pas aller plus loin et de ne pas faire de modification en ce carrefour. Je voulais comprendre le raisonnement ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Si mes souvenirs sont bons, on avait déjà reçu une telle demande il y a une année. Il y a un petit passage qui a été très bien élaboré et l'on peut passer de manière sécurisée au bord de la route. Le fait qu'il y ait des arbres sur le côté et leurs racines qui ont surélevés le niveau de la route, comme ça a été le cas vers « Chanivaz », on pourrait tout à fait s'encoupler et tomber. Cela avait été des travaux très conséquents pour creuser et couper les racines avec un coût important pour un résultat *nice to have* mais je ne pense pas un *must*. Si ça devait encore se dégrader nous interviendrions à nouveau. A l'époque, nous n'avions pas estimé que c'était dangereux.

Pour le passage piétons, c'est peine perdue car c'est une zone 30 km/h. Nous avons fait une demande pour le nouveau hangar car logiquement beaucoup de personnes empruntent ce chemin pour se rendre à la déchetterie verte, notamment en brouette. Cette demande a été renvoyée par sécurité car s'il n'y a pas assez de passage pour créer un passage piétons. Selon le Canton c'est plus dangereux d'en mettre un que de ne pas en mettre. C'est leur réponse et raisonnement. En zone 30, les piétons ont la priorité et c'est pour cela qu'il n'y a pas de passage. Nous voulons d'ailleurs garder le passage piétons près de l'école car c'est plus sûr d'avoir un. Mais si le Canton creuse un peu il le ferait certainement enlever.

M. Dominique Pioletti : Comme il n'y a pas d'hangar, est-ce que ça ne pose pas problème de laisser le nouvel engin, arrivant bientôt, dehors ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : J'attends la réponse de l'avocate pour savoir si nous pouvons occuper partiellement le hangar, même si celui-ci n'est pas encore réceptionné. Au moins, pour garer la machine en attendant.

M. Jean-Pierre Mitard : Le véhicule tel que nous l'avons acheté est un véhicule de chantier donc fait pour dormir dehors. Est-ce idéal ? Non. Est-ce possible ? Oui. Est-ce que ça va dégrader le véhicule ? Non.

M. Beat Schmied : J'ai une demande. Si à nouveau vous faites venir une personne pour nous enregistrer, est-ce que ce serait possible qu'elle vienne avec du bon matériel ? Car lorsqu'on a fait le test lors de la dernière séance, c'était impossible d'enregistrer une telle salle avec le micro qui avait été posé au milieu.

Mme Annabel Pulcrano : La seule possibilité serait de parler avec un micro que l'on devrait se passer et cela devient compliqué à appliquer. On fait donc un simple enregistrement mais qui pose beaucoup de travail de retranscription pour la secrétaire. Pour le moment, il n'y a pas d'autres solutions que le micro.

M. Carl Kyril Gossweiler : Peut-on avoir des nouvelles de la réfection de la Place de la salle de gym que nous avons accepté en mars 2022 ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Pour le moment, nous nous étions concentrés sur le chantier du hangar. Nous ne voulions pas commencer deux chantiers en même temps. Dès la fin du chantier du hangar nous nous attaquerons à celui du préavis accepté. Les bancs sont effectivement très abîmés.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci.

M. Dominique Pioletti : J'avais déjà mentionné ce problème il y a deux ans sur la référence de la « Place du Village » sur *Google map* et qui à ce jour n'est toujours pas correcte. Ce n'est pas un problème pour moi mais pour les livreurs. Mme Dominique Rattaz qui habite à la « Rue du Village 11 » reçoit systématiquement mon café. Je ne sais pas comment faire pour modifier cela et je ne sais pas si une action de la Municipalité doit être fait pour ce changement ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Les bâtiments sont cadastrés mais techniquement je ne sais pas comment on peut faire cette modification. Si quelqu'un dans la salle sait comment faire c'est volontiers.

M. Lawrence Breitling : Il est vrai que même les bâtiments de Luna ne se trouvent pas sur *Google map* en vue plan, cela pose problème. Nous allons nous renseigner.

M. Jeanny Perrin : La déchetterie verte va bientôt se transformer en gadoue. Quelle est la proposition de la Municipalité pour améliorer cette situation ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Le municipal en charge de la déchetterie étant absent ce soir... En l'état on ne peut pas utiliser le hangar. C'est prêt mais pas utilisable, j'attends vraiment la réponse de l'avocate car j'aimerais que l'on soit blindé. En l'occurrence, on ne peut pas réceptionner le bâtiment en l'état. Il faut se munir de bottes en caoutchouc jusqu'à nouvel avis.

M. Jeanny Perrin : Mais est-ce qu'il est prévu d'utiliser le hangar avec la place bétonnée pour y déposer des déchets verts ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, pour des branches mais pas pour le gazon à cause des jus le Canton ne l'autorise pas.

M. Jeanny Perrin : Et pour le gazon ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Ce sera dans une benne. Il y aura un deuxième projet qui sera soumis au Conseil communal sur le déplacement de tous les déchets vers le hangar, sur la partie latérale ouest. Mais ce sera dans un deuxième temps, pour l'instant le dépôt du gazon se fait dans une benne à l'emplacement prévu. Initialement c'était prévu de laisser le gazon à même le béton mais ce n'est pas autorisé.

M. Jeanny Perrin : Pour l'instant c'est comme cela et il y aura une amélioration ultérieure ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, par la suite.

M. Jeanny Perrin : Je vous remercie.

M. Daniel Calabrese : Pour aller dans le sens que mon collègue M. Jeanny Perrin, il suffirait de mettre des copeaux de bois sur le devant, où l'on arrive avec les véhicules pour déposer nos déchets végétaux. Cela tiendrait l'hiver, ça ne coûte pas très cher et vous l'avez déjà fait il y a quelques années. Les copeaux enlèvent la boue.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, les copeaux absorbent la boue.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions ou propositions ?

M. Benno Hirt : C'est par rapport à la lettre que j'ai relayé de l'Association Sebasol qui sont des constructeurs de solaires thermiques. Dans cette démarche d'économie d'énergie des bâtiments ça pourrait être intéressant d'informer un public plus vaste sur cette possibilité où comment on peut procéder et aussi le bénéfice de ce genre d'installation. Dans ce sens-là, je proposerais d'éventuellement donner une séance où j'informe sur ce sujet car ayant été moi-même auto-constructeur il y a quelques années. Je suis très content de cette installation. On pourrait proposer une date dans la Gazette et savoir s'il y a de l'intérêt chez les habitants.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : L'idée est de vous proposer comme conseil ?

M. Benno Hirt : Afin de faire une présentation des avantages et comment procéder pour fabriquer et installer ce genre de solution solaire thermique.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Pour préciser, il ne s'agit pas d'une démarche commerciale ?

M. Benno Hirt : Non, pas du tout.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Car ça c'est le rôle de la Municipalité.

M. Benno Hirt : C'est de l'auto-construction.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui, on peut tout à fait envisager de publier un article dans la prochaine Gazette. Je vous laisse revenir vers nous avec une proposition d'article ?

M. Benno Hirt : Oui.

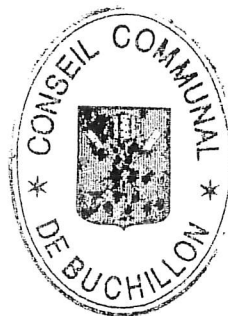
Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Merci.

Mme Annabel Pulcrano : La prochaine séance est prévue le 6 décembre 2022.

La séance est close à 21h03.

Au nom du Conseil communal

La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling

